



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 17 décembre 2021

**DDT 77/STAC**  
**Unité Instruction et Conseil ADS**  
**MELUN**  
**A l'attention de**  
**Madame Ines AYAD**

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 2 novembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 303 21 00002, déposée par l'EARL des Boblins, représentée par M. Pascal LANGE, pour l'extension d'un bâtiment agricole sur le territoire de la commune de Mondauphin.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 16 décembre 2021 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

**La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.**

**Le demandeur est un exploitant agricole actif. Ce projet est reconnu comme nécessaire à l'activité agricole.**

Le directeur de



Vincent JECHOUX

DDT de Seine-et-Marne  
288, avenue Georges Clemenceau  
Parc d'activités  
77000 Vaux-le-Pénil